

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX-SEPT JUILLET

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle associative, domaine Urdy, sous la présidence de Madame
Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 10/07/2023

Présents : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, ROUSSIN Françoise,
SERRES Olivier, MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine, FAGE Monique.

Excusés : DRANCOURT Bernard (a donné pouvoir à MERCIER Dominique), EYDOUX Guy
(a donné pouvoir à LASCOMBES Céline), SERVES Paul (a donné pouvoir à VALOIS Christophe)

Secrétaire de séance : FAGE Monique

Ouverture de la séance à 18h30.

Compte rendu du CM du 27 juin 2023 approuvé à l'unanimité.

BATIMENTS PUBLICS/TRANSITION ENERGETIQUE

Madame le Maire a invité M. GIRARD, du SDED, qui a réalisé les diagnostics des salles
des fêtes et de l'école, afin d'exposer aux élus les actions préconisées pour chacun des
projets, la méthodologie, les aides possibles et de pouvoir compter sur le SDED, dont la
commune est adhérente « Energie Plus », pour établir les cahiers des charges, leurs
analyses des devis et leurs conseils.

MUR PONCELET (Cité Résidentielle/route des Marais) :

Un devis a été demandé à l'entreprise MISSOLIN pour refaire le mur qui se détériore. Les
travaux se chiffrent à 13 280€HT. A revoir l'angle pour la visibilité. Une demande de
subvention sera faite auprès du Département et de l'Etat (DETR).

PEINTURES VOLETS LOGEMENT ECOLE ET PORTAIL ECOLE :

Pour le devis de la SARL BOREL, de 3002.50€HT, une demande de subvention sera faite
auprès du Département.

QUESTIONS DIVERSES

Accélération de la Production des Energies Renouvelables : La loi APER instaure un
« dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter
l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires ». La
commune cartographie (ce que la commune « peut » et non « doit ») ou non des zones

d'accélération, organise une concertation publique, délibère en Conseil municipal puis transmet cette délibération aux différentes instances (Com Com, SCOT, Préfecture), un avis est donné par le référent préfectoral. Cette cartographie est à réaliser au plus tard le 16 décembre 2023. Processus à renouveler tous les 5 ans.

Schémas directeurs : La campagne de mesures par le bureau d'études OTEIS va commencer cette semaine sur la station d'épuration, le réseau Eaux usées, le réseau Eau potable.

Fuite d'eau au pied de l'escalier en pierre de l'église : Intervention de M. RODARI.

Passage à gué des Juliannes : ces travaux ont reçu un avis favorable par la Communauté de communes (compétence GeMAPI et donc financeur) et seront réalisés par le SMBVL.

Séance levée à 20h00.